

**- 7 FEV. 2018**

Séance du 29 janvier 2018 à 19 heures

Commune de CAHORS – CHAI - Salle de réunion

*Aujourd'hui, 29 janvier deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la  
Commune de CAHORS – Salle de réunion - CHAI*

Etaient présents :

54 titulaires dont 4 possédant une procuration  
10 suppléants

▪ TITULAIRES : 54

ARCAMBAL  
BELLEFONT-LA RAUZE  
BOISSIERES  
CABRERETS  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES

ST DENIS CATUS  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE  
TRESPOUX-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,  
M. PARNAUDEAU Willy  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.  
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M.  
BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU  
Hélène, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY  
Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine,  
M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude,  
M. PEYRUS Guy,  
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,  
M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès  
M. REIX Jean-Albert,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
Mme HILT Martine,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. FERNANDEZ Pierre,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal,

▪ SUPPLEANTS : 10

BOUZIES  
BOISSIERES  
CAILLAC  
CIEURAC  
FONTANES  
LABASTIDE DU VERT  
LHERM

Mme MARMIESSE Yvette,  
Mme GARRIGOU Isabelle,  
M. MARTIN Caroline,  
M. GARD Michel,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
Mme SALANIE Jacqueline,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse  
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

MONTGESTY  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE

M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. CICUTO Daniel,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

19 titulaires

BOUZIES  
CAHORS

M. RAFFY Gilles,  
Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme BOYER Noëlle  
(procuration donnée à M. SIMON), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise,  
Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy,

CATUS  
DOUELLE  
ESPERE  
LABASTIDE DU VERT  
MERCUES

M. VAZ Victor,  
Mme LANES Bénédicte (procuration donnée à M. LAVAU),  
Mme BOURDARIE Paulette,  
M. CANCEIL Philippe,  
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à M. PETIT), Mme  
RIVIER-DELFAU Isabelle,  
M. CHATAIN Thierry,  
M. MIQUEL Gérard,  
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,  
M. GILBERT Joël,  
M. DIOT Fabrice,

PONTCIRQ  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST GERY - VERS  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TRESPoux-RASSIELS

Etaient excusés ou absents :

12 suppléants

CABRERETS  
CALAMANE  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LES JUNIES  
MAXOU  
MECHMONT  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST PIERRE LAFEUILLE

M. PAULIN Peter,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
Mme LAVERGNE Lydie,  
M. OUVRARD François,  
M. BARDINA Fabien,  
M. CHASTAGNOL Gérard,  
M. PONS Stéphane,  
M. BESSEDE Arnaud,  
M. SOULIER Yves,  
M. DECREMPS Frédéric,  
M. RAFFY Bernard,  
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction de la Prospective territoriale

Objet : Création d'un bâtiment « démonstrateur » dans le cadre du projet ENERPAT SUDOE – plan de  
financement prévisionnel

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 29 janvier 2018  
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Emily HAUCK  
Direction de la Prospective territoriale

**Objet : Création d'un bâtiment « démonstrateur » dans le cadre du projet ENERPAT SUDOE**  
**– plan de financement prévisionnel**

Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'approuver l'AP/CP pour la création d'un bâtiment démonstrateur dans le cadre de la démarche ENERPAT retenue au titre du programme européen SUDOE.

La démarche ENERPAT vise à développer sur le territoire un pôle de compétences à rayonnement régional sur la thématique de la réhabilitation énergétique du bâti ancien. Afin de structurer cette démarche, le Grand Cahors a candidaté à un appel à projet de coopération européenne à l'échelle interrégionale du SUDOE (Sud-Ouest Europe) concernant l'amélioration des politiques d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et les logements par la mise en réseau et l'expérimentation conjointe.

Retenu par l'Union Européenne, le projet ENERPAT SUDOE a pour objectif de développer une expérimentation à l'échelle de trois villes représentatives de la diversité des centres anciens du sud-ouest de l'Europe : Vitoria-Gasteiz en Espagne, Porto au Portugal et Cahors. Chacun des territoires a le défi de rénover un bâtiment dit « démonstrateur » autour duquel seront réalisés des tests de matériaux d'éco-rénovation ainsi que des activités de sensibilisation et de formation.

L'expérimentation menée, à travers ce démonstrateur, vise plusieurs objectifs :

- Développer une approche par les usages afin de répondre aux besoins de ménages modernes et favoriser le retour des familles en centre ancien ;
- Améliorer l'efficacité énergétique tout en respectant et préservant le patrimoine ;
- Favoriser le développement des filières locales pour la production des matériaux d'éco-rénovation.

Comme déjà évoqué, le projet de réhabilitation de Cahors porte sur deux immeubles de logements accolés, situés au sein de l'îlot Chico Mendes de Cahors. Le projet consiste à rénover l'immeuble et à créer trois espaces distincts :

- Au rez-de-chaussée et au premier étage : un équipement recevant du public. Une partie de cet espace pourrait être dédiée à la diffusion et la communication sur la démarche d'éco-rénovation ;

- Au deuxième étage : un appartement T2 destiné à héberger des étudiants et/ou des chercheurs dans les domaines de rénovation énergétique et préservation du patrimoine ;
- Au troisième et quatrième étage : un appartement T4 en duplex pour tester en situation d'occupation réelle les solutions de réhabilitation énergétique.

A la demande du programme SUDOE, l'opération a été scindée en deux : l'Europe finance exclusivement les travaux de l'appartement T4 ; les autres financements seront sollicités pour l'appartement T2 et l'équipement recevant du public au rez-de-chaussée et au premier étage.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 937 135 € HT. Il est reparti comme suit :

| Poste de dépense | € HT             |
|------------------|------------------|
| Travaux T4       | 310 153 €        |
| Travaux T2       | 155 673 €        |
| Travaux ERP      | 249 912 €        |
| Honoraires       | 221 397 €        |
| <b>Total</b>     | <b>937 135 €</b> |

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

|                       | €                | %           |
|-----------------------|------------------|-------------|
| Europe - SUDOE        | 206 250 €        | 22%         |
| Etat - TEPCV          | 200 000 €        | 22%         |
| Région Occitanie      | 150 000 €        | 16%         |
| Etat - DETR           | 141 982 €        | 15%         |
| Part maître d'ouvrage | 238 902 €        | 25%         |
| <b>Total</b>          | <b>937 135 €</b> | <b>100%</b> |

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
  
 Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE